

L'an deux mil quatorze et le cinq juin à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur LOVISA Jean-Pierre.

**Présents** : Mesdames COSTA, COUROUAU, GIROD, LEGAUT, PERCEVAUX, RUBOD, MARTHOUD.

Messieurs : TASSAN-ZANIN, BERTRAND, GARCIA, SARETTA, VERRON, PRAVA, CROZY.

**Secrétaire de séance** : Madame LEGAUT Coralie

**1. Délibérations**

Délibération n°16-2014 : **proposition liste commissaires CCID**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Cette commission comprend sept membres :

- Le Maire ou l'adjoint délégué, président et six commissaires.

Le Maire propose au Conseil municipal la liste suivante :

Propositions commissaires titulaires	Propositions commissaires suppléants
CARRON Jean-Marie (propriétaire bois)	TASSAN-ZANIN Yves
RUBOD Robert (propriétaire bois)	GARCIA Jean-Louis
BERTRAND Loïc	MICHAUD Robert (propriétaire bois)
COSTA Serge (propriétaire bois)	CHAUMON Charles Henri
DAVID Renée	HERITIER Jacques
REVERDY André (domicilié hors commune)	PERCEVAUX Joëlle
MARTHOUD Philippe	MILLION-ROUSSEAU Michel (propriétaire bois)
DE ROSSI Françoise (domiciliée hors commune)	BEFFY Dominique (domicilié hors commune)
CHEVALIER Roger	MAURIER Paul
PRAVAZ Hubert (propriétaire bois)	COUROUAU Geneviève
JANIN Jean-Luc	PASSET Paul
PITICCO Christine	CHOULET Guy Noël (domicilié hors commune)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE la liste, des commissaires titulaires et suppléants, proposée.

**2. Questions diverses**

Organisation sieste petite section maternelle :

Compte tenu des effectifs de la classe de petite section maternelle, il est nécessaire de réorganiser le temps de travail du personnel pour la mise en place des couchages des petits. Un quart d'heure sera rajouté au contrat existant pour l'installation des lits entre 11h15 et 11h30. La directrice de l'école s'est engagée à ne pas mettre à la sieste les grandes sections de la maternelle à partir du mois de janvier.

Le conseil municipal décide de porter à l'ordre du jour de sa prochaine réunion, la révision du tarif du prix du repas cantine et de lister le besoin en matériel (vaisselle, rehausseurs, tables, chaises).

Rythmes scolaires :

La Communauté de communes et le conseil d'école de Saint Jean de Chevelu ont validé la nouvelle proposition d'organisation des rythmes scolaires, à savoir, le temps d'accueil périscolaire est regroupé sur une après-midi qui sera différente suivant les périodes.

Exemple : de la rentrée aux vacances de Toussaint : le lundi après-midi De Toussaint à Noël : le mardi etc...

Ces propositions doivent être validées par le DASEN (Directeur académique des services de l'éducation nationale) pour être mises en place définitivement, la réponse est programmée pour début juillet.

Entrées plage : Le Conseil Municipal décide de reconduire les 10 entrées gratuites à la plage pour tous les jeunes de moins de 18 ans.

Salle des fêtes : Monsieur TASSAN propose de modifier le règlement de la salle des fêtes sur les points suivants :

- Un deuxième chèque de caution d'un montant de 50 € qui sera encaissé en cas de nettoyage non satisfaisant.
- Notification de l'obligation que se soit la même personne qui soit au rendez vous de l'état des lieux entrant et sortant.
- De rajouter l'option scène (le coût sera facturé 120 € pour la totalité de la scène conformément à la délibération du conseil municipal en date du 28/02/2014.

Embauche d'été : Le conseil Municipal décide d'embaucher un jeune en soutien des travaux d'été du 15 juillet au 15 août 2014, un appel à candidature sera fait par le biais du flash info.

Acquisition terrain parking salle des fêtes : Face au refus des propriétaires de vendre le terrain, une procédure d'expropriation sera engagée prochainement.

Elections délégués en vue des élections sénatoriales : Le Maire informe de l'obligation de réunir le Conseil Municipal le vendredi 20 juin afin d'élire les 3 délégués titulaires et les 3 suppléants pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014.

Concours de pétanque : Mairie et Aînés Ruraux, la date est fixée au 20 septembre 2014.